

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERCTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 10 Novembre 1885

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 29 octobre, a nommé Chevaliers de l'Ordre de St-Charles :

M. Auguste Roelants, Consul de Monaco à Anvers;

M. Charles de Gérardon, Consul de Monaco à Liège;

M. Charles Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat de la Principauté;

M. Joseph-Jules-Gustave Saige, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de Son Altesse Sérénissime.

Fête de la Saint-Charles

Inaugurée mardi matin par de nombreux secours que M. le Maire de Monaco et M. l'Archiprêtre-Curé de la Cathédrale, d'après les ordres du Souverain, ont distribués aux indigents de la Principauté, la fête de Son Altesse Sérénissime a été célébrée à Monaco avec le plus grand enthousiasme.

Dès le matin du 3, les monuments publics et les maisons particulières étaient couverts de drapeaux aux couleurs nationales.

Le soir, la Condamine et la ville de Monaco, illuminées, offraient un ravissant coup d'œil. Le Palais, la Caserne des Gardes, l'Hôtel du Gouvernement, les Ecoles communales, le Collège Saint-Charles, l'Hôtel-Dieu, l'Orphelinat, le Tribunal Supérieur, le Pensionnat des Dames de Saint-Maur, le Collège de la Visitation étaient décorés avec goût, ainsi que toutes les habitations des rues Basse, de Lorraine, du Milieu, des Briques et de l'Eglise.

A la Condamine, l'entrain est remarquable. La gare, l'hôtel de Nice, le café du Siècle, la villa Magenta, la maison Gindre, rivalisent d'éclat. Dans la rue Grimaldi tout entière et le boulevard de la Condamine ce ne sont qu'arcades de drapeaux et guirlandes de lumières. Les hôtels, les restaurants, les cafés, les magasins de toutes sortes, sont en fête.

Le feu d'artifice, tiré à 8 heures du soir par M. Stevano sur l'esplanade de la Batterie, obtient les bravos de la foule qui se presse sur la place du Palais. Il est suivi de la retraite aux flambeaux et en musique, dirigée par la Société Philharmonique. Le cortège parcourt les rues de Monaco et de la Con-

damine, rencontrant sur son passage des témoignages de sympathie, accueillie par les cris de : Vive Charles III! Des pièces d'artifice sont tirées à maints endroits, sur le passage de la retraite.

Le lendemain, la grand'messe a réuni les membres du corps consulaire, les magistrats et fonctionnaires, ayant à leur tête S. Exc. M. le Gouverneur Général. Le cortège officiel, conduit jusqu'à la Cathédrale par la Société Philharmonique, prend place dans le transept, la compagnie des Gardes d'honneur forme la haie à droite et à gauche, tandis qu'un détachement de Carabiniers se tient dans la galerie de gauche contournant le chœur.

Sa Grandeur officie pontificalement, entouré d'un nombreux clergé.

Notre basilique est admirable à voir. Les lustres de la nef, du transept et du chœur répandent leurs mille lumières jusque dans les arcades les plus reculées des voûtes. C'est une clarté éblouissante qui forme un étrange contraste avec la décoration sombre de la cérémonie de la veille, où nous avons prié pour les défunts de notre Maison Souveraine. Après les larmes et les regrets, la joie céleste et l'espérance!

Le temps, douteux le matin, s'associe à la félicité commune, et un rayon de soleil, perçant les vitraux, frappe de couleurs chatoyantes les colonnettes de l'abside.

La maîtrise exécute la messe du Sacre, l'une des plus grandes œuvres de Cherubini. L'ensemble, chœur, orchestre et orgue est très réussi, et mérite à M. Bellini, les justes éloges que lui adresse Sa Grandeur à l'issue de l'office, en remerciant les assistants de leur empressement.

Après le *Te Deum* solennel, composition de M. Bouault, magistralement chanté, les Autorités se rendent sur la place du Palais où s'effectue la revue des compagnies des Gardes d'honneur et des Carabiniers, puis le cortège se rend au Gouvernement où S. Exc. le Gouverneur Général a convié les membres du Corps Consulaire, M^{gr} l'Evêque, M. le Colonel de Sainte-Croix et les principaux fonctionnaires de la Principauté, au dîner traditionnel de la Saint-Charles.

A l'issue du repas, Son Excellence a porté un toast à S. A. S. le Prince Charles III et à son Auguste Famille, M^{gr} l'Evêque répond en félicitant les nouveaux chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles, et M. le marquis Centurione, Consul général d'Italie, s'associe, tant au nom du corps consulaire qu'en son nom personnel, aux sentiments exprimés par M. le Gouverneur Général à l'égard de Son Altesse Sérénissime.

Ces sentiments sont chaleureusement partagés par les assistants.

L'après-midi, consacrée aux jeux publics établis sur la place du Palais, s'écoule gaiement et se termine par un concert que donne en plein air la Société Philharmonique.

A huit heures, la fête est transportée à Monte Carlo. Tous les abords du Casino sont décorés de portiques surmontés de trophées de drapeaux et d'écussons aux armes de Son Altesse Sérénissime. Eclairées *a giorno*, les avenues, les terrasses, la place semblent en feu. Les villas du Carnier, de Saint-Michel et de Costa-Pereira s'illuminent et font un cadre brillant aux merveilles du plateau des Spélugues.

Le spectacle pyrotechnique de Ruggieri met le comble à cet enchantement. Favorisé par une brise du nord qui chassait la fumée derrière les échafaudages, les pièces ont toutes réussi et ont été vues parfaitement de Monte Carlo. L'une de ces pièces mérite une mention spéciale. C'est le portique triomphal surmonté du chiffre du Prince au centre d'un trophée. Elle a été fort applaudie.

L'embrasement du fort Antoine et de la ville par les flammes de Bengale obtient toujours un grand succès, mais cette année il a dépassé l'attente générale. Un peintre seul pourrait reproduire les effets grandioses et inattendus de ce spectacle.

Le concert donné par l'orchestre du Casino attire, à neuf heures, sur la terrasse de la salle des Fêtes, une foule énorme. Il est difficile de circuler, et les retardataires doivent se contenter d'entendre les applaudissements frénétiques des heureux spectateurs des premiers rangs, témoignant à M. Steck et à ses habiles artistes, leur satisfaction.

La douceur de la température retient encore longtemps après l'exécution de cette dernière partie du programme, les promeneurs dans les jardins du Casino et ce n'est guère qu'à minuit, après le départ des derniers trains, que la foule se retire lentement et comme à regret. Les étrangers qu'avait attirés la Saint-Charles ont été heureusement impressionnés par l'unanimité des habitants dans cette manifestation populaire et par l'ordre parfait qui a présidé aux divers détails de la fête.

Nous venons de dire que M. Bellini, maître de chapelle de la Cathédrale, avait été félicité par Sa Grandeur pour le magnifique résultat obtenu mercredi, dans l'interprétation de la messe du Sacre. Il est non moins juste de complimenter ses vaillants collaborateurs, chanteurs et musiciens, qui ont fait

preuve d'un très grand dévouement aux répétitions et à l'exécution de cette grande œuvre musicale.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héréditaire, actuellement à Paris, a rendu visite, le 6 de ce mois, à S. Exc. le Ministre des affaires étrangères.

Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, M^{gr} l'Evêque a célébré, à l'église Saint-Charles, la grand'messe, à l'occasion de la fête patronale de cette église. Nos lecteurs savent que M. l'abbé Montpittou avait composé pour cette circonstance une messe solennelle.

Cette œuvre musicale, dédiée à Sa Grandeur, est à grand orchestre avec soli et chœurs. Elle nous a paru remarquable surtout par l'orchestration, dont la richesse se révèle notamment dans le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Benedictus*.

D'autres morceaux, tels que le *Credo*, revêtent le cachet sévère du choral. Nous avons, une fois de plus, à constater l'exiguïté de la tribune de l'orgue qui rend fort difficile le placement des nombreux artistes qu'exigent de semblables exécutions. Quoi qu'il en soit, l'interprétation a été d'autant plus remarquable que deux des chanteurs avaient dû apprendre précipitamment leurs parties à la suite d'indispositions de deux solistes : MM. Zukriegel, chef du quatuor slave, de Nice, ténor, et Solar, harpiste de l'ancien orchestre de M. Von Derwies, basse chantante, ont bien voulu chanter les soli du *Credo* et l'ont fait de la façon la plus satisfaisante. M. Du-jardin, baryton, s'est très bien acquitté de sa tâche, et il convient de citer l'*O Salutaris*, de Faure, qu'il a dit aux vêpres, avec un véritable talent.

L'orchestre s'est bien conduit, et l'auteur doit à tous ses remerciements.

M. l'abbé Pauthier, qui a fait le sermon aux vêpres, avait pris pour texte cette phrase des Saintes Ecritures : *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis*, et l'a appliquée avec un réel talent oratoire au grand Charles Borromée dont il a éloquentement relaté la sainte et grande existence.

Les fidèles étaient nombreux. La coquette église des Moulins, ornée d'une riche parure de plantes et de fleurs et décorée d'écussons aux armes des Princes et de l'Evêque, était superbe à voir. Des massifs de verdure, disposés avec art dans le transept et le chœur, donnaient un air de fête tout particulier à ces belles cérémonies du culte que la population de ce beau quartier de la Principauté voit avec bonheur se renouveler chaque année.

Beaucoup d'établissements et maisons particulières des Moulins étaient pavés, les habitants s'associaient ainsi aux prières de notre Premier Pasteur et de la population monégasque tout entière pour le Prince Charles III.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'octobre 1885 a été de . . . 23,730
Il était en octobre 1884 de 15,874
Différence en faveur de 1885 : 7,859

Deux navires italiens, le premier *Genova*, arrivant le 4 de ce mois d'Italie avec un chargement de charbon de bois, ayant quatre hommes d'équipage, commandés par le capitaine Zuchesi ; et la *Giulia*, brick-goëlette venant le 5 de Ventimiglia avec une cargaison de vins et caroubes, ont été admis dans notre port en libre pratique après 24 heures d'observation et une visite médicale, conformément aux prescriptions sanitaires actuellement en vigueur.

Le *Figaro* nous apprend que l'Exposition universelle d'Anvers a été close dimanche ; les installations sont restées ouvertes au public jusqu'à minuit. Toutes les galeries étaient éclairées, toutes les machines fonctionnaient. A minuit s'est fait en même temps l'obscurité et le silence. C'était fini.

L'Exposition a eu une destinée brillante. Le succès, qui l'avait saluée à son début, l'a accompagnée jusqu'à la fin : succès d'affluence, d'intérêt, de curiosité et d'argent.

A partir d'aujourd'hui, la Compagnie P.-L.-M. reprend ses essais pour le chauffage des voitures au moyen du thermosiphon. Cet appareil, d'une construction très ingénieuse, est appelé à remplacer les bouillottes ; il offre le double avantage de ne pas encombrer les compartiments et de permettre de régler la chaleur suivant le degré de la température ; il est mis en service dans les trains rapides 7 et 10 entre Paris et Vintimille.

Le premier train spécial de wagons-lits de cette saison, venant de Calais et se rendant à Rome, a passé jeudi dernier à Monaco à 5 heures 28 du soir. Il comprenait sept voitures *sleeping-car* et une de restaurant. Au départ de Paris, il avait 47 voyageurs.

Le second train a traversé la gare de Monaco dimanche soir. Parti samedi à 9 heures 25 du soir de Paris avec cinquante voyageurs, il en avait encore une quarantaine se rendant sur différents points de notre littoral.

Nous avons donné mardi les heures d'arrivée chez nous des trains de la Compagnie internationale des wagons-lits, il nous reste à donner les heures de retour de ces trains.

Ils partent de Nice les lundi et vendredi à midi 15 pour arriver à Paris les mardi et samedi à 8 heures 3 du matin.

Les voyageurs de la Principauté qui désireront profiter de ces trains, pourront prendre place les lundi et vendredi, dans une voiture de la Compagnie des wagons-lits spécialement attelée à cet effet ces jours-là au train 10 quittant Monte Carlo à 11 heures 25, et Monaco à 11 heures 33 du matin. Cette voiture sera ajoutée au train des wagons-lits à Nice sans aucun dérangement pour les voyageurs.

Voici les modifications que le service d'hiver des chemins de fer P.-L.-M. a motivées dans les heures des courriers des postes de la Principauté :

Bureau de Monaco

Heures des levées (heure de Monaco)

- 1^{re} levée : Cette à Bordeaux, Nice et Villefranche-sur-Mer, 7 h. matin.
- 2^e — Autriche, Italie et Menton, 8 h. 30 matin.
- 3^e — Etranger (voie de France), 10 h. 40 matin.
- 4^e — Monte Carlo, midi.
- 5^e — Etranger (voie de France), 3 h. soir.
- 6^e — Menton, 3 heures soir.
- 7^e — Autriche, Italie, Menton et Monte Carlo, 4 h. 30 soir.
- 8^e — Etranger (voie de France), 7 h. 30 soir.
- 9^e — Pour toutes destinations, 10 h. soir.
- 10^e — Turbie, 11 h. 30 soir.

DISTRIBUTION DES COURRIERS
AU GUICHET DU BUREAU DE MONACO

- 1^{re} distribution : Etranger (voie de France), 8 h. matin.
- 2^e — Monte Carlo, 10 h. 30 matin.
- 3^e — Etranger (voie de France), 2 h. 30 soir.
- 4^e — Menton, 5 h. 30 soir.
- 5^e — Autriche, Italie, Menton et Monte Carlo, 6 h. 30 soir.

N. B. — Les chargements doivent être remis au guichet vingt minutes avant l'heure de la levée de la boîte du Bureau.

Heures des levées de la boîte de la Condamine,
au bureau de tabac, 5, rue Grimaldi

- 1^{re} levée, 8 h. matin — 2^e levée, 10 h. 40 matin — 3^e levée, 3 h. 30 soir — 4^e levée, 7 h. 10 soir.

Bureau de Monte Carlo

Heures des levées des deux boîtes du bureau

- 1^{re} levée : Villefranche, Nice, ligne de Cette à Bordeaux, 6 h. 50 matin.
- 2^e — Menton, Italie, 8 h. 40 matin.
- 3^e — Monaco, Nice, Marseille, Lyon, Paris (France et Etranger), 10 h. 35 matin.
- 4^e — Cagnes, Cannes, midi.
- 5^e — Menton, Monaco, Nice, Marseille, Paris (France et Etranger), 2 h. 45 soir.
- 6^e — Menton, Italie, 4 h. 45 soir.
- 7^e — Villefranche, Cagnes, Marseille (France et Etranger), 7 h. soir.
- 8^e — Menton, Italie, 9 h. 50 soir.
- 9^e — Monaco, Nice, Marseille, Paris (France et Etranger), 10 h. 45 soir.

Heures des levées des boîtes supplémentaires

- Boîte des Moulins. — 1^{re} levée, 8 h. matin — 2^e levée, 10 h. matin — 3^e levée, 2 h. 15 soir — 4^e levée, 6 h. 15 soir.
- Boîte du Casino. — 1^{re} levée, 8 h. 10 matin — 2^e levée, 10 h. 10 matin — 3^e levée, 2 h. 25 soir — 4^e levée, 6 h. 25 soir — 5^e levée, 10 h. soir.
- Boîte de l'hôtel de Paris. — 1^{re} levée, 8 h. 15 matin — 2^e levée, 10 h. 15 matin — 3^e levée, 2 h. 30 soir — 4^e levée, 6 h. 30 soir.
- Boîte de l'hôtel Beau-Rivage. — 1^{re} levée, 8 h. 25 matin — 2^e levée, 10 h. 25 matin — 3^e levée, 2 h. 40 soir — 4^e levée, 6 h. 40 soir.

Heures des levées des boîtes de la Gare

- 7 h. 13 matin — 9 h. 10 matin — 11 h. 15 matin — 12 h. 23 soir — 1 h. 13 soir — 3 h. 23 soir — 4 h. 13 soir — 5 h. 17 soir — 7 h. 45 soir — 10 h. 11 soir — 11 h. 24 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE

- Marseille, Cannes, Nice, Monaco, Menton, Italie, 8 h. matin.
- Paris, Lyon, Marseille, Nice (France et Etranger), 10 h. 45 matin.
- Menton, Italie, Nice, Monaco, 2 h. 30 soir.
- Paris, Lyon, Marseille (rapide), Nice, Monaco (France et Etranger), Menton, Italie, 7 h. soir.

On nous écrit de Nice :

La saison nouvelle s'annonce plus précoce que les années précédentes. A Nice, comme à Menton et à Cannes, un certain nombre des hôtes habituels d'hiver occupent déjà leurs appartements et leurs villas. Des physionomies étrangères se font remarquer parmi nous, et les omnibus des hôtels qui se portent à la gare, à l'arrivée de chaque train, ne reviennent plus à vide.

On constate partout, sur notre littoral ensoleillé, une animation de bon augure : Le personnel des hôtels et pensions a fait sa réapparition, et tous les établissements publics se préparent à recevoir dignement l'élégante colonie cosmopolite qui nous honore chaque année de sa visite.

L'état sanitaire de toutes nos stations est excellent à tous égards : pas la moindre trace de maladie épidémique, et la moyenne même de la mortalité se trouve, dans nos cités mondaines, très inférieure à celle des années précédentes.

A la suite des pluies d'automne qui ont fait grand bien à nos cultures et rendu une nouvelle fraîcheur à notre luxuriante végétation, le soleil nous est revenu plus brillant que jamais, et l'on prend plaisir à goûter, au Jardin public et le long de notre superbe promenade des Anglais, ses tièdes et bienfaisantes effluves.

Le programme des fêtes de la saison a été affiché, durant l'été, dans toutes les stations thermales de la France et de l'étranger, où se donne rendez-vous le monde élégant de tous les pays ; il promet des divertissements brillants et variés qui feront trouver trop court à nos hôtes leur séjour sur notre littoral.

Le comte de Dillen, maréchal des voyages de S. M. le roi de Wurtemberg, se trouve à Nice depuis déjà quelques jours. La cour du roi occupera les appartements de la magnifique villa Bouttau dès le 11 novembre prochain. C'est une bonne fortune pour notre ville, et ce retour de Sa Majesté à six mois de distance prouve combien lui a été agréable et salutaire la dernière saison qu'elle a passée parmi nous.

Le duc et la duchesse de Rivoli ne tarderont pas à reprendre possession de leur appartement de la villa Constantin, et M. Thomson, le riche propriétaire de la villa Thomson, aux Beaumettes, est attendu d'un moment à l'autre.

La liste des plus récentes arrivées occuperait trop de place dans un journal ; je me bornerai à citer quelques noms pris au hasard : le comte Duchâtel, M^{me} et M^{lle} Robinson, sir Richard, lady Wood, M. et M^{me} d'Arnoldy, le capitaine Blunt, M. et M^{me} d'Anossoff, M. et M^{me} Nagornoff, M^{me} Bellotti, M^{me} Bishop, le prince Pierre Dolgorouki, le duc et la duchesse de Caylus, M. et M^{me} Girardin, le baron du Trambly de Saint-Yon, etc. Lord Berkelay occupera incessamment la villa Carolina.

Cannes n'est pas moins bien partagée que Nice et Menton au point de vue des familles étrangères qui ont repris leur quartier d'hiver sur le littoral. Citons LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Caserta, la

princesse de Rohan, la duchesse de Rohan, le baron et la baronne de Boynes, miss Pearson, la duchesse de Persigny, lady Margaret, le docteur Bright, le comte et la comtesse de Casembret, le baron et la baronne de Tulltuy, M. Hill, M^{me} Dolfus de Kateudyke, M^{me} de Baudwy, la vicomtesse de Rosnay, le colonel Passet, M. Pean, M^{me} Chancel, le docteur Valcourt, M. de Saugy, M. Bernard Hall, etc. Ne tarderont pas à arriver : le comte de Rougemont et sa famille, la marquise de Camden, sir Charles et lady Murray, M. et M^{me} de la Rive, lady Vincent, M. et M^{me} Bévan, M^{me} Richardson, Misses Dempster, la comtesse de Bernstorff, le capitaine Calver, le général Francis, le Rév. et M^{me} Henderson, M^{me} Jocelyn, le général de Voinitki, etc.

On attend également à la villa Saint-Jean, la princesse Marie d'Orléans et le prince Waldemar de Danemark, les nouveaux époux dont le mariage a été récemment l'objet des commentaires de toute la presse parisienne mondaine.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Depuis quelque temps on cultive, dans certains terrains d'alluvions de notre région, un arbre fruitier, lequel, encore rare, prendra une place considérable dans nos vergers.

Cet arbre est le *diospouros-caqui*, produisant un fruit délicieux de la grosseur d'une pomme ordinaire, mais ayant la couleur d'un bel abricot.

Le diospouros pourrait être cultivé avec succès, sur les bords du Rhône, dans les terrains d'alluvions des bords du Vidourle, du Vistre, du Gardon, de l'Orb, de la Cèze, de l'Hérault, etc., etc.

Sausse. — Le nommé Fourtoul, douanier en retraite à Sausse (Alpes-Maritimes), s'est perdu à son retour par une tourmente de neige sur la montagne. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu aboutir à retrouver son cadavre qu'on suppose enfoui dans quelque vallon, sous une épaisse couche de neige. Sa famille est dans la désolation.

Ventimiglia. — La police italienne a organisé, dit la *Gazette de Nice*, un service spécial et minutieux dans tous les ports et dans les principales gares de la frontière, pour arrêter les individus qui achètent des enfants des deux sexes qu'ils conduisent en France, en Suisse, en Autriche et en Angleterre comme pifferrari, cireurs ou chanteurs ambulants.

Il y a beaucoup de ces enfants, en France et en Angleterre, qui ont été vendus, en Italie, par leurs parents, pour cinquante et même vingt francs.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

C'est au corps diplomatique qu'appartiennent les honneurs de la semaine. Le comte Georges de Münster a présenté au président de la République ses lettres de créance comme ambassadeur de l'empereur d'Allemagne à Paris. Le successeur du prince de Hohenlohe arrive de Londres, où il représentait l'Allemagne depuis le 26 juin 1873. Il porte un nom déjà illustré dans la diplomatie par son père, le comte Ernest de Münster, qui joua un rôle au congrès de Vienne en 1815.

Né à Londres en 1820, le comte de Münster appartient à une des plus nobles familles du Hanovre. Membre héréditaire de la Chambre de Hanovre, il représenta son pays en 1857 et en 1862 à Saint-Petersbourg. Partisan de l'alliance du Hanovre avec la Prusse lors des événements de 1866, il entra, à l'issue de la guerre, à la Chambre des seigneurs de Prusse, et de 1871 à 1873 siégea au Reichstag avec éclat. M. de Münster a écrit plusieurs ouvrages, entre autres des *Esquisses politiques sur la situation de l'empire depuis le congrès de Vienne et l'avenir de l'Allemagne*.

Il a trouvé le vieil hôtel de l'ambassade, rue de Lille, complètement remis à neuf pour le recevoir. Vous savez que cet hôtel, habité par le prince Eugène, garde très marqué le cachet du premier empire. On y trouve des peintures attribuées à Prudhon et des sculptures dans le goût archaïque, cher à l'époque impériale. Le jardin s'étend en terrasse jusqu'au quai d'Orsay. C'est un des derniers beaux hôtels du faubourg Saint-Germain.

Tandis que l'ambassade d'Allemagne recevait un nouvel hôte, l'ambassade de Russie fêtait, dans un grand dîner, la présence à Paris du prince héritier et de la princesse royale de Danemark, du grand-duc et de la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin et des grands-ducs de Russie, Alexis, Michel et Nicolas. La baronne de Mohrenheim et ses charmantes filles faisaient les honneurs de ce dîner superbe, dont les conviés ne se sont séparés que fort avant dans la soirée.

Hier lundi, 9 novembre, c'est à l'ambassade d'Angleterre que le couvert était mis à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince de Galles. Vous savez que ce jour-là on sert sur la table du prince un gâteau entouré d'autant de bougies qu'il compte d'années. Il y en avait quarante-quatre, hier.

A l'ambassade d'Espagne, c'est la nouvelle d'un mariage qui met les visages en riante humeur. L'infante Eulalie, la dernière des sœurs du roi Alphonse XII, est fiancée au prince Antoine d'Orléans, infant d'Espagne, fils du duc et de la duchesse de Montpensier. Le mariage sera célébré le 11 février.

L'infante est née en 1864 et de deux ans plus âgée que le prince, son cousin germain, la duchesse de Montpensier étant sœur de la reine Isabelle. C'est une personne accomplie et dont la vaste érudition, les talents artistiques remarquables sont célèbres en Espagne. Aussi la nation voit-elle avec plaisir une alliance qui ne la privera pas de la présence parmi elle d'une princesse qui lui est particulièrement sympathique.

Le fiancé est un beau cavalier, à la mine charmante et décidée, fort aimé de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher. Le seul fils survivant au duc et à la duchesse de Montpensier, il n'a qu'une sœur, la comtesse de Paris, et sera à la tête, un jour, d'une fortune considérable. C'est au palais de San-Elmo, à Séville, propriété de la duchesse de Montpensier, qu'il résidera avec la princesse, et la présence de ce jeune ménage va réveiller cette belle demeure, très assombrie depuis les deuils si cruels qui ont frappé le duc et la duchesse.

A Paris, c'est l'hôtel de Mortemart que la mort vient de draper de noir. Le duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, vient de succomber dans sa quatre-vingt et unième année. De son mariage avec M^{me} de Laurencin il laisse deux filles : la marquise de La Guiche et la comtesse Louis de Mérode.

Ancien officier démissionnaire de la Garde royale, en 1830, le duc de Mortemart fut député de Villefranche, en 1847, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante et député au corps législatif jusqu'en 1863. Pendant la guerre de 1870 il reprit du service et fut chef d'état-major du général commandant la première armée de Paris, pendant le siège. A l'issue de la guerre, il fut élu à l'Assemblée nationale par le département du Rhône.

Son titre ducal passe à son frère, le marquis de Mortemart dont le fils, le comte Victorien, a perpétué la descendance mâle des Rochechouart-Mortemart.

Dans le monde militaire, — et aussi quelque peu dans le civil, — on s'inquiète fort d'un projet ministériel tendant à laisser le port de la barbe libre dans l'armée. L'autre soir, dans un aimable château voisin de Paris, un très brillant général a fait un plébiscite auprès de l'élément des deux sexes de l'assistance, au sujet de la mesure en préparation. On a voté, et le scrutin a condamné la barbe. Les voix féminines n'ont pas été étrangères, paraît-il, à ce résultat.

Il est certain que la moustache est essentiellement élégante et martiale, tandis que la barbe ne concorde qu'imparfaitement avec le costume militaire. L'origine de la moustache dans l'armée est assez curieuse et peu connue.

Lorsque les Maures eurent envahi l'Espagne, les populations chrétiennes se trouvèrent mêlées avec la race musulmane, si bien qu'ils ne pouvaient qu'à grand'peine se distinguer les uns des autres. Faute d'un signe de ralliement entre eux, leur unité était menacée de destruction. Il fallut s'entendre pour trouver ce signe par lequel, au premier coup d'œil, nos frères en Dieu se reconnaîtraient et pourraient s'entraider. Ils laissèrent croître sous le nez une ligne horizontale de poils qui devint la moustache, et, sous la lèvre, un bouquet perpendiculaire qui donnait à l'ensemble la forme d'une croix. Ainsi la

moustache devint bientôt un symbole de liberté et de fraternité qu'adoptèrent les gens de guerre professant la foi chrétienne.

Vous voyez que la moustache n'est pas seulement ce qu'un vain peuple pense, et qu'à elle se rattache une tradition des plus nobles. BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant audit Monaco.

Par arrêt en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le nommé Buisson Jean-Baptiste, né le 23 novembre 1846 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), ancien huissier à Monaco, où il était domicilié, — déclaré coupable d'abus de confiance qualifiés, — a été condamné, par contumace, en vertu de l'article 406, § 2 du Code Pénal, à la peine de six ans de réclusion et vingt-cinq francs d'amende.

POUR EXTRAIT CONFORME
délivré à M. l'Avocat Général

Le Greffier en Chef,
(Signé) RAYBAUDI.

VU AU PARQUET
par l'Avocat Général.

Le Substitut,
(Signé) DE ROLLAND.

Etude de M^e DE LOTH,
Avocat près le Tribunal Supérieur de Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le quatre décembre prochain (1885), jour de vendredi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant à Monaco, au Palais de justice,

A l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Colle supérieure, de la contenance de deux cent huit mètres quarante décimètres carrés, confrontant : au nord, sur dix-sept mètres cinquante centimètres, à M. Crovetto ; au midi, sur treize mètres quatre-vingt-dix centimètres, aux terrains des vendeurs, créanciers poursuivants, ci-après nommés ; à l'est, au chemin des Révoires, et à l'ouest, sur douze mètres, à M. Emmanuel Gastaud.

Sur ce terrain se trouve construite une maisonnette composée d'un rez-de-chaussée, avec magasin, et d'un premier étage avec deux chambres louées verbalement aux époux Rore.

Au nord est bâtie une baraque servant d'habitation à la partie saisie et à laquelle est adossée une petite construction servant de lieux d'aisances, et une pompe qui fait monter l'eau de la citerne située au dessous dudit magasin.

Sur la partie dudit terrain, à l'ouest, le sieur Beraudo, partie saisie, a entrepris une construction qui se trouve élevée de deux mètres au dessus du sol. Le restant de la propriété est couvert de toutes sortes de matériaux de construction ou autres, ainsi que le magasin qui en sert d'entrepôt.

Entre la susdite maisonnette et la demeure de Beraudo se trouve un passage de deux mètres de largeur sur cinq mètres de longueur environ, servant d'accès au premier étage.

On accède au susdit terrain par un chemin qui débouche sur le chemin des Révoires.

La propriété toute entière ci-dessus désignée et saisie est portée sur le cadastre de Monaco sous les articles 106 et 107, section A, quartier de la Colle.

Cet immeuble a été saisi à la requête, 1^o du sieur Emile Biovès, avocat ; de la dame Adèle Biovès, épouse assistée et autorisée du sieur Nicolas Vial, banquier, tous demeurant et domiciliés à Menton, copropriétaires et vendeurs dudit immeuble, suivant acte Leydet, notaire à Monaco, en date du vingt-deux juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, lesquels ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e de Loth, avocat soussigné, suivant procès-verbal de Mars, huissier à Monaco, du sept août mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé par Monsieur le Maire de Monaco, enregistré le lendemain à Monaco, folio 100, case 2, par Monsieur Raisseguier, qui a perçu un franc, et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-deux du même mois d'août, volume 1, numéro 23, reçu sept francs cinquante-quatre centimes, signé Raisseguier.

Ladite adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe dudit tribu-

